Mairie de Tournon
92 Montée de la Mairie- **73460 TOURNON**
04 79 38 51 90 - *mairie@tournon-savoie.com*
http://www.tournon-savoie.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE CINQ NOVEMBRE A 19H00

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	**13**	**14**

Date convocation	Date affichage	N° délibération
29/10/2026	29/10/2026	**2026/55**

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, DELATTRE Carole, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, LASSIAZ Zakari, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Excusés : CHATELAIN Éric *(pouvoir S. BERTHET)*

Absents : COMBAZ BEN ARIBA Shaina

Secrétaire : David CARMONA

A 19h15, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/55

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES AU TITRE DE LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES DANS L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU BOIS DES CULATTES

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE POUR ERREUR DE PLUME

Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Savoie, voté le 20 juin 2025 par le Conseil Départemental et applicable pour les 5 prochaines années (2025-2029) incluant le Bois des Culattes (forêt alluviale de Tournon), relique des forêts alluviales de la plaine de l'Isère et identifiée comme zone humide dans la cartographie départementale des zones humides (DDT, 2024).

Considérant que le Bois des Culattes présente un morcellement foncier (123 comptes, en moyenne 7 133 m²/propriété, 65 % des propriétés inférieures à 0,5 ha) devant être maîtrisé préalablement à la mise en place d'un plan de gestion du site Espace Naturel Sensible et d'actions de préservation du milieu,

Considérant que le Bois des Culattes est cartographié comme un Espace Boisé Classé et un corridor écologique au Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'animation foncière réalisée en partenariat avec l'agglomération Arlysère et accompagnées par la SAFER et l'Association des Communes forestières de Savoie,

La commune de Tournon souhaite acquérir les parcelles forestières des propriétaires ayant manifesté leur souhait de vente dans l'objectif de mettre en œuvre le futur Plan de Gestion de l'Espace Naturel Sensible afin de préserver ce milieu naturel humide.

Cette acquisition concerne :

- 26 comptes de propriété dont 11 comptes de propriété déjà animés
- 50 parcelles
- 18,0237 hectares

Le budget de cette acquisition est estimé à :

Animation foncière (15 comptes sur 26)	10 500 €
Achat des parcelles (0,40 €/m²)	75 000 €
Frais de notaire *(estimation à 40% du montant des achats)*	30 000 €
TOTAL	**115 500 €**

Une subvention pourrait être demandé à l'Agence de l'Eau Méditerranée Rhône Alpes pour un taux pouvant aller jusqu'à 80 %.

Le plan de financement serait établi ainsi :

Agence de l'eau (80%)	92 400 €
Autofinancement de la commune (20%)	23 100 €
TOTAL	**115 500 €**

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter l'Agence de l'Eau afin de bénéficier d'un soutien financier pour la mise en œuvre de l'opération
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ces affaires

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
David CARMONA

Transmis au contrôle de légalité
Le 16 NOV. 2026

Publié le 16 NOV. 2026